



CHARTRE DU BENEVOLAT

En accueillant le bénévole, le service enfance jeunesse s'engage :	En contribuant à l'accompagnement à la scolarité auprès du service enfance jeunesse, le bénévole s'engage :
<p>Sur sa mission</p> <ul style="list-style-type: none"> • A lui proposer une mission conforme à ses compétences et ses envies, correspondant aux besoins des familles et des enfants • A le considérer comme un collaborateur à part entière, responsable de sa mission au sein de l'équipe • A faire le point régulièrement avec lui sur son engagement et ses actions <p>Sur son intégration</p> <ul style="list-style-type: none"> • A lui fournir toutes les informations utiles au bon déroulement de sa mission • A l'informer sur les activités et l'organisation du service <p>Sur sa formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • A lui proposer, dans la mesure des possibilités du service, des temps d'échanges qui favorisent le développement de son implication et de ses compétences dans son action. 	<p>Dans sa mission</p> <ul style="list-style-type: none"> • A adhérer aux objectifs du projet CLAS inscrit au PEDT de la commune et à faire respecter le cadre en vigueur. • A être responsable des missions qui lui sont confiées en les assurant avec sérieux, compétence, discrétion et régularité • A faire remonter toute difficulté rencontrée avec un enfant, une famille, ou dans l'organisation de l'activité. <p>Dans son intégration</p> <ul style="list-style-type: none"> • A faire le point régulièrement avec les responsables sur son action et son engagement • A être solidaire de l'équipe en participant pleinement dans un esprit de dialogue et de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés. • A être porteur de l'image du service enfance jeunesse (service public local) dans le cadre de sa mission. <p>Dans sa formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • A être attentif aux propositions qui lui sont faites, pour le développement de son implication dans ce service au public et de ses compétences dans son action.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20231226-2023-94-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2024

Publication : 10/01/2024

Annexe delib 2023-94